

perial Oil et d'autres sociétés et de leur dire qu'elles ont fait du bon travail, mais, en même temps, tous les députés devraient se rendre compte, à l'instar de la population de cette région, que le prix de l'essence est trop élevé et qu'un monopole prélève un droit excessif pour le service fourni. Si vous croyez que j'exagère, venez dans ma circonscription et vous entendrez les gens raconter la même chose que je ne fais que répéter.

L'*Interprovincial Pipe Line* peut fort bien prétendre que ce n'est pas elle qui fixe les prix, car elle ne possède pas le pétrole et que ce sont les principaux propriétaires de la compagnie, tels *Imperial* et *Shell* qui fixent ces prix; cependant, le tableau n'est pas complet. Voilà qui m'amène à traiter d'un autre sujet; L'organisme de réglementation chargé d'examiner les agissements de certaines sociétés. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons établi la Commission de l'énergie et l'avons chargée d'établir le mécanisme nécessaire pour étudier la situation, recommander les mesures destinées à protéger les intérêts de la population et conférer avec les autorités provinciales à ce sujet.

Le député de Saint-Paul (M. Wahn) nous a dit que ce fractionnement d'actions a été sanctionné par l'Office de l'énergie, mais, pour ma part, je n'en ai pas eu vent. L'Office en tout cas, n'a fait aucune déclaration publique à cet égard. Je suis en faveur de l'Office national de l'énergie et j'ai travaillé fort pour le faire créer, mais qu'il me soit permis de dire que quand j'ai fait une étude des perspectives économiques de l'Alberta pour le compte de la Commission Gordon, à titre de conseiller économique du gouvernement de l'Alberta, avec l'aide d'une cinquantaine de personnes des divers ministères du gouvernement de cette province, après trois ou quatre mois, nous avons constaté...

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Kindt: Pourrais-je continuer pendant encore une minute, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): La Chambre accorde-t-elle à l'unanimité la permission demandée par l'honorable député?

Des voix: D'accord.

M. Kindt: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Après l'étude dont j'ai parlé, l'une de nos recommandations visait la création au Canada d'une commission de l'énergie et, pour tout résumer en quelques mots, l'ancien gouvernement a présenté un bill au Parlement et c'est ainsi que l'Office national de l'énergie fut créé.

En terminant, je dirai qu'à mon avis, lorsqu'il s'agit de questions de cette nature, il faudrait adopter une réglementation pour administrer convenablement et exploiter ces ressources dans l'intérêt général. Les membres de cet organisme de réglementation, ainsi que les membres de sociétés qui s'occupent de ces ressources, seraient obligés de comparaître devant des comités de la Chambre pour nous permettre d'examiner leurs prix et leurs méthodes de vente. Je crois que toutes les compagnies constituées en vertu de chartes fédérales devraient être tenues de rendre compte à un comité parlementaire de leurs principes à l'égard de l'économie générale du Canada.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que nous discutons ici du principe général énoncé dans ce bill, qui est en fait une proposition de fractionner les actions de l'*Interprovincial Pipe Line Company*. Les membres du Nouveau parti démocratique ont clairement indiqué à maintes reprises qu'ils voient la chose d'un mauvais œil, pour ne pas dire davantage. Voici comment les membres de notre parti envisagent certaines des raisons alléguées pour ce fractionnement d'actions.

De temps à autre, nous avons présenté à la Chambre de la documentation relative au résultat de fractionnement d'actions semblables. Voici comment se lisent, entre autres, les notes explicatives du bill:

● (5.50 p.m.)

Si elle subdivise ainsi son capital, c'est que la compagnie juge qu'il est désirable d'encourager l'épargnant canadien moyen à placer ses capitaux dans une compagnie canadienne prospère et en voie d'expansion, et de lui offrir, le plus possible, une occasion et un motif de le faire.

Il surgit certes des doutes dans notre esprit lorsque nous lisons cette assertion mielleuse sur le but que vise la compagnie en se présentant devant nous. Pourtant, nous avons beaucoup discuté la question au cours de la dernière session, lorsque nous avons été saisis d'une proposition de loi presque identique. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je suis disposé à terminer mes observations à ce moment-ci, puisqu'il est entendu que la mesure va être déferée à un comité pour y être étudiée en détail et que nous aurons la chance d'entendre ce que les porte-parole de la compagnie auraient à répondre aux questions des membres du comité.

M. J. H. Horner (Acadia): Avant la mise aux voix, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions que j'ai à l'esprit et auxquelles je songeais la dernière fois que la Chambre et le comité ont été saisis de ce bill.